

## REGLEMENT INTERIEUR DU BADMINTON CLUB ST MEDARDAIS

### ARTICLE 1 : Les inscriptions :

- Les anciens adhérents, qui souhaitent se réinscrire, peuvent le faire, **via le site du club**, à partir du mois de juin et ce, jusqu'au 31 juillet : après cette date, ils perdent leur priorité. Les nouveaux adhérents peuvent également se préinscrire via le site (Conseillé pour les enfants, car les créneaux sont vite remplis)
- Si les listes d'adhérents – pour les joueurs souhaitant suivre les entraînements - sont complètes, les joueurs seront mis sur liste d'attente. En cas de désistement, les inscriptions se feront selon l'ordre établi sur la liste complémentaire.
- Le club se réserve le droit de **REFUSER** l'adhésion d'anciens joueurs ayant eu, au cours de la saison précédente, un comportement répréhensible vis-à-vis du club, des joueurs ou des dirigeants.
- En cours de saison, tout comportement agressif, incorrect (physiquement ou verbalement) sera sanctionné (après avertissements) par la radiation du club
- Les adhésions se font à partir de 7 ans (faits ou à faire, dans la saison à venir)
- L'inscription n'est définitive qu'après le règlement de la cotisation, la fourniture du certificat médical et de la fiche complète (ou actualisée -si besoin est- pour les anciens) Cette règle s'applique à tous.
- Toute cotisation non réglée, et l'absence de certificat médical, interdisent l'accès aux salles et aux entraînements, au delà d'un délai de 2 semaines après l'inscription.
- Les nouveaux adhérents disposent d'un mois d'essai à partir de la date de leur adhésion : s'ils se désistent avant cette période d'essai, leur règlement leur sera restitué.
- Au delà d'un mois, aucune inscription ne sera remboursée - sauf motif grave laissé à l'appréciation du Comité directeur : les remboursements (part club) ne seront faits aux joueurs déjà licenciés qu'au prorata du temps effectué dans la saison, la FFBA ne remboursant aucune licence.

- La cotisation comprend la licence (reversée à la FFBA, la Ligue et le Codep Gironde) et la part du club, utilisée pour son fonctionnement. Cette cotisation est dégressive si plusieurs membres de la même famille sont inscrits au Club. Les étudiants, stagiaires et demandeurs d'emploi bénéficient d'un tarif réduit sur présentation de leurs cartes.
- Le montant de la cotisation annuelle est fixée en fonction du montant de la licence fédérale ; de la Ligue et du Codep (Comité départemental de Gironde ou « Cogibad » ).
- La cotisation jeunes concerne les – de 18ans et les étudiants (non compétiteurs)
- Les compétiteurs (jeunes et adultes) ont une cotisation légèrement majorée - surcoût lié aux compétitions interclubs, Circuit Jeunes départementaux et régionaux et compétitions organisées par la Ligue.
- Les adhérents peuvent régler en plusieurs chèques, déposés aux dates indiquées par eux dans un délai de 3 mois (pour les inscriptions faites en août ou septembre)
- A partir de janvier, un tarif minoré est appliqué aux nouveaux adhérents arrivant après le 1er trimestre de jeu. (sauf compétiteurs)
- Des attestations pour les CE sont fournies aux joueurs qui en font la demande. Le « **pass' jeunes** » délivré par la mairie de St Médard, est pris en compte, suivant la convention signée entre la ville et le club.

## **ARTICLE 2 : Le fonctionnement interne :**

### **a) LA PRATIQUE SPORTIVE :**

- Aucune tenue particulière- mais néanmoins sportive- n'est exigée si ce n'est le port de chaussures de sport réservées aux salles. Il est par contre INTERDIT de jouer en chaussures de ville.
- Il est INTERDIT de manger sur les terrains de sport - tout repas, même simple « pot » doit se faire en dehors des terrains, dans la salle de vie s'il y en a une ou dans un espace séparé.
- Le matériel (raquettes et volants) est fourni aux adhérents pendant les séances d'entraînement .Par contre, en jeu libre, chacun doit avoir son propre matériel.

- Les compétiteurs ont l'obligation de participer aux différentes compétitions (circuit jeunes, interclubs et championnats proposés par le Cogibad ou la Ligue d'Aquitaine). Les enfants et les adultes non inscrits dans les créneaux de compétition n'ont pas cette obligation.
- Une présence régulière est demandée à tous les joueurs (enfants et adultes) qui suivent les entraînements. A moins de huit joueurs présents sur le créneau, l'entraînement est annulé et la salle fermée.
- Les joueurs souhaitant s'inscrire dans les créneaux « compétitions » devront s'engager à respecter le règlement prévu à cet effet (voir annexe)
- Pour les tournois organisés par les clubs aquitains, les joueurs sont informés via le site du club et peuvent s'inscrire directement sur le site « badiste ». Toutefois, le club ne prend PAS en charge les engagements des joueurs adultes, qui doivent donc régler directement leur inscription au club organisateur. (ou par le biais d'un centralisateur)
- Les enfants participant à des compétitions jeunes ne paient pas leur engagement. Cependant, en cas d'absence non motivée, la sanction est une suspension de jeu de deux mois. La règle est la même pour les adultes.
- Si un joueur (jeune ou adulte) ne peut pas participer à un tournoi, il doit, dans les cinq jours, en informer la Ligue et fournir un justificatif.
- Les compétitions par équipes (interclubs) sont prises en charge par le Club (inscriptions et volants) ainsi que les championnats de Gironde et d'Aquitaine.
- En début de saison, le maillot du club est proposé à un prix modique. Les compétiteurs ont l'obligation de le PORTER lors des rencontres par équipes, ou les circuits jeunes.
- Les joueurs vétérans ainsi que les jeunes joueurs souhaitant jouer dans une catégorie supérieure à leur âge, doivent obligatoirement fournir un certificat médical spécifique, établi par un médecin du sport.
- Les adhérents souhaitant prendre part à l'animation du club, en suivant des stages d'arbitrage ou d'animateurs, seront pris en charge financièrement par le club (pour les frais de formation) mais devront s'engager- par écrit – à suivre l'intégralité de la formation, à la mettre au

service du Club, pendant au moins 2 saisons (formation incluse). En cas de non respect de cette clause (sauf motif grave), ils devront rembourser leurs frais de formation.

- Tous les membres du Club doivent respecter le matériel (poteaux et filets) mis à leur disposition. Les placards de rangements doivent être REFERMÉS par les derniers joueurs (notamment à la salle du CAEPE). Il est également demandé de laisser les salles et vestiaires propres, sans débris apparents.
- Les horaires de jeu (entraînement et jeu libre) doivent être RESPECTÉS. Un dépassement d'horaire peut être toléré, s'il a été demandé par le PRÉSIDENT du club, et ce pour une occasion particulière.
- Le badminton est censé être un sport convivial : Sur les créneaux de jeu libre, chaque joueur a droit au même temps de jeu, quel que soit son niveau et son statut. Il est donc FORTEMENT recommandé de ne pas monopoliser des terrains si des joueurs sont en attente.
- Les invitations (de parents ou d'amis) sont limitées à trois par an et elles doivent être signalées sur les panneaux mis en place dans les salles Olympie et CAEPE. Au delà, les invités peuvent, soit s'inscrire au club, soit prendre une cotisation forfaitaire.
- Les enfants ont accès au jeu libre comme les adultes, mais il est demandé aux parents de VEILLER à ce que des adultes soient présents dans les salles (entraîneur ou membre du Comité ou joueur du club). Les enfants ne doivent jamais rester seuls. De même, il est demandé aux parents d'amener et de venir rechercher leurs enfants ((surtout les plus jeunes) DANS les salles et non sur les parkings.

## **b) LES ACTIVITES DU CLUB :**

\* le club fonctionne toute l'année (vacances d'été comprises, sauf avis contraire de la mairie) Avant chaque période de vacances, les créneaux et les salles disponibles sont indiqués sur le site du club et affichés dans les salles. La aussi, il est demandé de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture des salles.

\* Les joueurs sont invités à participer aux manifestations organisées par le Club (téléthon, galette des rois, fête du club etc. .) ainsi qu'aux assemblées générales (pour tous, à partir de 16 ans révolus)

\* Les Assemblées Générales sont annoncées 2 semaines à l'avance, sur LE SITE et par AFFICHAGE dans les trois salles. Aucune convocation individuelle ne sera envoyée.

\* Les statuts et le règlement intérieur ne prévoient pas l'envoi individuel ni la mise sur le site, de documents internes à la vie du club (rapports d'activités, documents comptables) : ceux – ci sont uniquement présentés en assemblée générale.

\* Pour les Assemblées électorales, seuls les membres âgés de + de 16 ans peuvent voter. Les membres absents peuvent remettre des pouvoirs aux personnes de leur choix qui devront les signaler à l'émargement, en début de séance. Tout pouvoir, remis en cours de séance, ne sera pas pris en considération.

\* Les personnes de + de 18ans qui souhaitent poser leur candidature au comité directeur lors des assemblées électorales doivent la remettre soit en main propre au président, soit par envoi postal à l'adresse du club (14 rue Pasteur, 33160, St Médard en Jalles) quinze jours avant.

#### C) Divers :

\* Le Club dispose d'un site, ouvert à tous.

Toutes les infos concernant la vie du club y sont indiquées, ainsi que les compétitions.

- Le site dispose également d'un forum libre d'accès : toutefois le forum n'est ni un lieu de polémiques, ni d'attaques envers les autres joueurs, le club ou les dirigeants. Les contrevenants verront leur accès au site suspendu et leurs messages effacés .Pour tout problème, il est donc conseillé de s'adresser au président ou à un membre du Comité directeur

- Le président et le Comité directeur se réservent le droit de modifier le règlement si nécessaire. Ce règlement sera mis en ligne sur le site et affiché dans les salles : chaque adhérent sera invité à le consulter.

.